

Conseil syndical - Session du 17 septembre 2021

Vendredi 17 septembre 2021, à 10 heures.
Parlement de Navarre

Relevé des décisions

Début de séance : 10h30

1 - Ouverture de la séance, par Monsieur LASSERRE, doyen de l'Assemblée.

En préambule, Monsieur LASSERRE annonce une séance extrêmement importante qui permettra de désigner la gouvernance du Syndicat mixte La Fibre64 et de communiquer également sur l'avancée du déploiement et des usages numériques.

En sa qualité de doyen d'âge de l'Assemblée, Monsieur LASSERRE préside le début de la séance. Il remercie les élus de leur présence et précise que les changements dans la composition du Conseil syndical relèvent du Département. Après les dernières élections, de nouvelles désignations ont été effectuées.

Il remercie également les délégués représentant du SDSIS, du SDEPA et de l'APGL, membres associés, présents. Il excuse la représentante de la Région, retenue pour audition.

Il annonce ensuite que la présidence du Syndicat va être soumise au vote et souligne l'immense plaisir d'avoir travaillé depuis trois ans avec les membres, dont beaucoup ont participé à la création du Syndicat. Il rappelle le montage audacieux qu'a été l'association du Département et de tous les EPCI, de 12 000 à 300 000 habitants, représentant chacun des territoires différents mais tous animés par le même projet de réussite pour le département et ses habitants.

2 - Appel des présents et vérification des pouvoirs par Monsieur LASSERRE :

Participent à la session :

Communauté de communes ADOUR MADIRAN	Bernard LAURENS
Communauté de communes BEARN DES GAVES	Grégory NEXON
Communauté de communes HAUT BEARN	Bernard AURISSET
Communauté de communes LACQ ORTHEZ	Marlène LE DIEU DE VILLE
Communauté de communes LUYS EN BEARN	Thierry GADOU (pouvoir donné à M. LASSERRE)
Communauté de communes NORD EST BEARN	Claude BORDE-BAYLACQ

Communauté de communes PAYS DE NAY	Philippe LACROUX
Communauté de communes VALLEE D'OSSAU	Jean-Paul CASAUBON
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Philippe FAURE
	Thibaud CHENEVIÈRE
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Olivier ALLEMAN
	Claire DUTARET-BORDAGARAY (pouvoir donné à M. PATRIARCHE)
Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean-Jacques LASSERRE
	Jean ARRIUBERGE
	Philippe ECHEVERRIA
	Isabelle LAHORE
	Michel MINVIELLE
	Isabelle PARGADE
	Nicolas PATRIARCHE
	Charles PELANNE

Excusés :

Communauté de communes LUYS EN BEARN	Thierry GADOU
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Claire DUTARET-BORDAGARAY

3- Adoption du PV

Monsieur LASSERRE soumet le PV du dernier Conseil syndical au vote de l'Assemblée. En l'absence de remarque, le PV est adopté.

4- Désignation du Secrétaire de séance

M. Thibault CHENEVIÈRE, benjamin de l'Assemblée, assure le secrétariat de séance.

Avant d'examiner les 17 projets de délibérations, Monsieur LASSERRE annonce que le vote se fera de façon électronique via la solution NEOVOTE déjà expérimentée en 2020.

5 - Examen du projet de délibération n°1 : Installation du Conseil syndical

Rapporteur : Jean-Jacques LASSERRE

Avant de procéder à l'installation du Conseil syndical de La Fibre64, Monsieur LASSERRE précise que la gouvernance du Syndicat Mixte compte un collège Aménagement numérique regroupant les membres qui ont transféré leur compétence L1425.1, un collège Usages et services numériques réunissant tous les membres et un Conseil syndical qui est l'adjonction de ces deux collèges.

Il ajoute que ce mandat amènera les membres du Conseil syndical à prendre des décisions sur des sujets vastes allant de la fibre optique à l'inclusion numérique, en passant par la téléphonie mobile ou les services en ligne.

Il rappelle que chaque élu est dépositaire d'un nombre de voix, le Département étant majoritaire et les voix restantes sont réparties à la proportionnelle entre les EPCI. Il présente le nombre de voix de chaque membre.

Il précise que la Région Nouvelle-Aquitaine, le SDEPA, le SDIS et l'APGL sont membres associés et à ce titre, sont invités aux séances.

Il est proposé au Conseil syndical de prendre acte de la nomination des délégués titulaires et suppléants désignés oralement pour siéger au Collège Aménagement numérique, au Collège Usages et services numériques et au Conseil syndical.

Monsieur LASSERRE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

Il soumet la délibération au vote électronique.

⇒ *Vote électronique du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité (20/20).*

6- Examen du projet de délibération n°2 : Election du Président

Rapporteur : Jean-Jacques LASSERRE

Le Conseil syndical dûment constitué peut maintenant élire parmi ses membres son Président qui est un représentant du Département.

Monsieur LASSERRE déclare l'attachement qu'il porte au Syndicat. Puis il annonce sa décision de ne pas briguer la présidence et présente en toute confiance la candidature de Monsieur PATRIARCHE, acteur bien identifié sur le numérique et avec lequel il travaille depuis déjà plusieurs années.

Monsieur PATRIARCHE témoigne de la forte implication et appétence du Président LASSERRE sur la thématique du numérique, ceci expliquant le volontarisme et le suivi dans les relations avec le Délégué qui se traduit notamment par l'exigence de contrôles.

Il ajoute que le Président LASSERRE occupe des fonctions importantes au sein de l'Association des Départements de France et qu'il reste l'interlocuteur sur les questions de téléphonie mobile et de résorption des zones blanches dans le cadre du travail mené localement avec la Préfecture.

Il compare cette transmission à un passage de relais et y voit un signe de confiance. Il souligne que les décisions du Syndicat sont prises de façon partagée, sans esprit politicien parce que tous les membres souhaitent la réussite du projet qui va se traduire par le raccordement des concitoyens et le développement des usages, pour les habitants mais aussi pour le tourisme ou les entreprises. Il rappelle que la crise sanitaire a montré l'importance du numérique dans la vie de chacun.

Monsieur PATRIARCHE précise que le territoire départemental bénéficie d'atouts en matière de numérique liés notamment à IRIS 64, première initiative portée par le Président LASSERRE mais aussi au travail important mené sur l'inclusion numérique, reconnu au niveau national, voire international. Il cite à titre d'exemple, les 41 conseillers numériques recrutés dans les Pyrénées-Atlantiques et financés pour partie par l'Etat.

Pour Monsieur PATRIARCHE, l'enjeu du mandat qui s'ouvre est de terminer la construction du réseau, d'en vérifier la qualité et de relever le défi des usages, des sujets qui le passionnent autant que le Président LASSERRE.

Avant le passage de responsabilités, Monsieur LASSERRE remercie chaleureusement les équipes du Syndicat qui ont œuvré au développement de l'établissement public.

Il invite à procéder au vote électronique.

⇒ *Vote électronique du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité (20/20).*

Le nouveau Président remercie le Président LASSERRE et les élus du Conseil syndical pour leur confiance. Il rappelle le chemin parcouru depuis le début du déploiement il y a 18 mois, la structuration des équipes du Syndicat. Il ajoute que sous l'impulsion du Président Lasserre, le Syndicat est identifié comme acteur du territoire pour les questions du numérique.

Il adresse ses remerciements aux collaborateurs dont l'engagement est sans faille depuis la création du Syndicat.

7 - Examen du projet de délibération n°3 : Election des Vice-présidents

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président précise que le Conseil syndical doit élire trois vice-présidents. Conformément à l'article 12 des statuts, un Vice-président représente le Département, un autre le Pays basque et un troisième le Béarn. Il ajoute que ces fonctions, comme celle du Président, ne donnent droit à aucune indemnité.

Le Président présente ensuite la candidature de Monsieur LASSERRE pour le Département.

Monsieur LASSERRE déclare son souhait de continuer à apporter sa contribution au Syndicat et entend montrer au Délégué que le débat s'inscrit au plan national. Il annonce qu'il ne participera pas au vote.

Le Président invite à procéder au vote électronique.

⇒ *Vote électronique du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des votants (19/19).*

Monsieur LASSERRE remercie le Conseil syndical.

Le Président présente la candidature de Monsieur ALLEMAN pour le Pays basque.

Monsieur ALLEMAN déclare souhaiter poursuivre le travail engagé en 2020 au sein de La Fibre64 en termes d'infrastructures et de développement économique, social et environnemental du numérique et continuer à apporter ses compétences.

Le Président invite à procéder au vote électronique.

⇒ *Vote électronique du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité (20/20).*

Monsieur ALLEMAN remercie le Conseil syndical de sa confiance.

Le Président présente ensuite la candidature de Monsieur CASAUBON pour le Béarn.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a d'autres candidatures, avant d'inviter à procéder au vote électronique.

⇒ *Vote électronique du Conseil syndical. Adopté à la majorité des présents (19/20 et un blanc).*

Monsieur CASAUBON remercie le Conseil syndical. Il ajoute que le travail engagé depuis 3 ans le passionne et que sa motivation est grande notamment pour les sujets visant à l'aménagement numérique des territoires ruraux et des zones de montagne. Il remercie les techniciens du Syndicat.

8 - Examen du projet de délibération n°4 : Délégation du Président

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président demande à l'Assemblée délibérante de lui déléguer une partie de ses compétences prévues à l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales. La liste des délégations a été communiquée en amont de la session.

Il ajoute que cette disposition fixée par l'article 10 des statuts du Syndicat mixte permet de donner plus de flexibilité vis-à-vis des actes de la vie courante du Syndicat et qu'une information sera faite en retour à l'Assemblée.

Il est précisé que le Président pourra subdéléguer tout ou partie de ses délégations par arrêté.

Le Président demande s'il y a des questions diverses et invite à procéder au vote électronique.

⇒ *Vote électronique du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité (20/20).*

9 - Examen du projet de délibération n°5 : Création de la commission d'appels d'offres et de la commission de délégation de services publics

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président propose de procéder à la constitution de la commission d'appel d'offres (CAO), qui est obligatoire lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre dans les collectivités territoriales et les établissements publics, et à la constitution de la commission de délégation de services publics (CDSP).

Il précise que chacune de ces deux commissions est présidée par le Président du Conseil syndical ou son représentant et compte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Les membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Chacune de ces commissions compte 3 élus titulaires et 3 suppléants représentant le Conseil départemental et 2 élus titulaires et 2 suppléants représentant les EPCI Béarn et Pays basque.

Le Président appelle les candidatures pour la CAO. Il énumère la liste des candidats titulaires et suppléants.

Le Président demande s'il y a des questions diverses et invite à procéder au vote électronique.

⇒ *Vote électronique du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité (20/20).*

Le Président propose la même composition pour la CDSP.

Le Président demande s'il y a des questions diverses et invite à procéder au vote électronique.

⇒ *Vote électronique du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité (20/20).*

Le Président propose à partir de cette délibération de recourir au vote à main levée.

10 - Examen du projet de délibération n°6 : Création des commissions organiques

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Conseil syndical comprend 3 collèges : Aménagement numérique, Usages et services numériques, Affaires générales. Sur cette base, le Règlement intérieur prévoit la création de trois commissions dans lesquelles les membres sont répartis à la proportionnelle.

Le Président propose de caler ces instances de travail sur la composition des collèges adoptée précédemment, à savoir :

- La 1^{ère} commission, Aménagement numérique, est composée de 17 membres dont le Président et un vice-président
- La 2^{ème}, Usages et services numériques, composée de 20 membres
- La 3^{ème}, Affaires générales, composée de 20 membres.

Le Président propose de continuer à réunir ces 3 commissions en commission mixte afin d'éviter de multiplier les réunions.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter la composition des 3 commissions selon le modèle des collèges.

Le Président demande s'il y a des questions diverses et invite à procéder au vote à main levée.

⇒ *Vote du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité (20/20).*

11 - Examen du projet de délibération n°7 : Décisions modificatives – Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

Monsieur ALLEMAN expose la décision modificative concernant le budget Aménagement numérique dont l'objectif est d'augmenter les provisions pour les recours introduits par XP Fibre / THD 64 contre les pénalités appliquées par La Fibre64 pour les différents manquements au contrat de la DSP.

Ainsi il est proposé au Conseil syndical d'augmenter les provisions pour les recours, soit un peu plus de 4 millions, tout en minorant du même montant la section d'investissement. En outre, un mouvement de 4000 € est nécessaire du compte 611 vers le 658 afin de couvrir la contribution à l'ARCEP pour l'exercice de l'année dernière et celle de cette année. Monsieur ALLEMAN précise que les mouvements de crédits ne modifient pas l'équilibre budgétaire global voté en début d'année.

D'autre part, il est proposé de modifier le tableau des emplois annexé, en créant un emploi non permanent, à temps non complet, de chargé de mission emploi fibre optique et de l'ouvrir au recrutement dans le cadre d'un cumul emploi retraite. Ce contrat de projet, d'une durée d'un an, renouvelable, permettra de renforcer le lien avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Monsieur ALLEMAN précise que la personne pressentie dispose d'un réseau très important dans nos domaines d'action.

L'autre modification du tableau des emplois vise à supprimer un emploi permanent d'ingénieur créé en mai dernier pour recruter un chargé de mission Solutions numériques après le départ d'un agent du Syndicat.

Monsieur ALLEMAN informe du recrutement de deux agents, le responsable du Service Aménagement numérique au 1^{er} octobre et d'une technicienne principale de 1^{ère} classe par voie de mutation au 1^{er} novembre prochain.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité (20/20).*

12 - Examen du projet de délibération n°8 : Convention avec l'ANTIC pour un soutien à l'événement 2021

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

L'ANTIC Pays basque a organisé les rencontres numériques Pays basque qui se sont déroulées sur deux jours, le 1^{er} juillet, en présentiel, à la technopole Izarbel à Bidart et le lendemain, à distance via des webinaires. Plus de 200 personnes y ont participé.

Le Syndicat Mixte et THD 64 ont souhaité soutenir cette nouvelle édition en proposant un soutien financier de 1 500 € sur le fonds Usages de la DSP et un webinaire animé par Mme Le Dieu de Ville sur le numérique responsable.

Il est proposé au Collège Usages et services numériques d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à signer la convention de partenariat avec l'ANTIC et à verser 1 500 € de soutien financier.

Monsieur ALLEMAN, Président de l'ANTIC, sort de la salle.

Le Président explique aux membres que cette démarche permet d'éviter tout conflit d'intérêt.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (19/19).*

13 – Examen du projet de délibération n°9 : Convention Salon IA Pau 2021

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Depuis deux ans, La Fibre64 soutient financièrement le salon organisé par l'association Intelligence Artificielle à Pau. La 4ème édition se déroulera du 3 au 5 décembre prochain.

Le Président précise que l'hébergement, la valorisation et la protection des données sont au cœur de l'offre de service proposée par La Fibre64 à ses membres. Le volet cybersécurité vient désormais enrichir l'offre.

Et c'est tout naturellement en tant qu'acteur du numérique sur le territoire qu'il est proposé au Collège Usages et services numériques d'attribuer à l'association IA Pau un financement de 2 700 € sur le fonds usages de la DSP, d'adopter la convention de soutien annexée et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à la signer.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (19/19).*

14 – Examen du projet de délibération n°10 : Candidature à l'AMI : outiller la médiation numérique

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président rappelle que le plan de relance « inclusion numérique » lancé par l'Etat a permis de financer en grande partie les 41 postes de conseillers numériques qui sont déployés sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques. Il précise que des EPCI terminent la phase de recrutement et que tous les conseillers vont travailler en réseau.

Il présente au Collège Usages l'appel à manifestation d'intérêt porté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) qui s'intitule « outiller la médiation numérique ». Cet AMI qui vise à financer des projets et dispositifs d'accompagnement de public vers l'autonomie numérique est ouvert pendant un an et demi et son enveloppe s'élève à 6,5 millions d'euros.

Considérant que La Fibre64, ses membres et partenaires sont éligibles à l'AMI au titre de la démarche d'inclusion numérique, le Président ajoute que la Fibre64 pourrait être la tête de pont de ce projet.

Il est proposé au Collège Usages et services numériques de répondre à cet AMI, d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à engager les démarches nécessaires pour déposer des dossiers en propre au nom du Syndicat ou en partenariat et à signer tout document afférent à ce projet.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (19/19).*

15 – Examen du projet de délibération n°11 : Convention avec les lauréats de l'appel à projets « De la fibre dans les idées ! » pour l'attribution de subventions

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président explique que l'appel à projets « De la fibre dans les idées ! » adopté par délibération du 25 février dernier visait à récompenser des prototypes innovants de services améliorant le quotidien

des habitants du département. Une enveloppe de 100 000 € a été ouverte via le fonds de développement des usages numériques de la DSP.

Au final, 14 dossiers ont été déposés et après examen, 13 ont été soumis à l'avis du jury composé des trois Vice-présidents de La Fibre64 et de deux membres du monde socio-économique local et national.

Le Président expose le classement du jury réuni le 6 septembre et les neuf projets identifiés pour bénéficier d'un soutien financier du Syndicat mixte tel que présenté dans le projet de délibération transmis avec la convocation.

Le Président ajoute que le 9 septembre, le Maire de Méracq a informé le Syndicat par courrier qu'il retirait sa candidature et que 8 dossiers sont donc proposés pour l'attribution de subvention.

Il précise que le Syndicat ne versera la subvention à certains projets que si l'ensemble des financements sollicités auprès de plusieurs partenaires sont obtenus.

Monsieur MINVIELLE sollicite des précisions sur les recommandations du jury.

Le Président explique que le jury a beaucoup apprécié le jeu imaginé à l'attention des collégiens sur le territoire de la CCLO pour déjouer les fausses informations sur les réseaux sociaux. Et le jury a souhaité encourager l'ouverture du projet à un public plus large.

Madame LE DIEU DE VILLE rappelle que ce projet s'inscrit dans la dynamique d'un jeu créé pendant le confinement alors que les médiateurs ne pouvaient pas se déplacer dans les collèges. Ce Labo infox constitue la deuxième étape. Les participants créent une fausse information à partir de différents composants tels que le son, la présence d'une personne d'autorité... Elle souligne que le porteur de projet est un passionné très modeste. Elle ajoute que le public cible reste les jeunes mais que le projet pourrait être développé pour des personnes plus âgées.

Le Président évoque le lancement d'un deuxième appel à projet ouvert aux territoires afin qu'ils promeuvent des usages à partir du réseau déployé. L'objectif n'est pas d'accompagner des start-up.

Il est proposé au Collège Usages et services numériques d'approuver le financement des 8 projets à hauteur de 92 875 € et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à signer les 8 conventions selon le modèle ci-annexé.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (19/19).*

16 – Examen du projet de délibération n°12 : Convention de mutualisation avec l'ADULLACT

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

En qualité de partenaire de la Direction interministérielle du numérique (DINUM), La Fibre64 utilise et propose à ses membres le service en ligne de dématérialisation de procédures qui s'appelle « démarches simplifiées ».

Le Président précise que ce service était gratuit et qu'il devient payant depuis que la DINUM en a confié l'administration, l'hébergement et la maintenance à l'ADULLACT qui applique un tarif pour son utilisation, en contrepartie des frais de gestion. Le tarif proposé pour La Fibre64 et ses 8 membres utilisateurs après négociation s'élève à 3 000 € annuels.

Afin de maintenir le service en particulier aux 8 communautés de communes et également au Syndicat, il est proposé au Collège Usages et services numériques d'approuver la convention de mutualisation et de partenariat avec l'ADULLACT ci-annexée, d'un montant de 3 000 euros annuels, pour une durée de 3 ans et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à la signer.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques. Adopté à l'unanimité des présents (19/19).*

Monsieur ALLEMAN revient siéger au Conseil syndical.

17 – Examen du projet de délibération n°13 : Modification du Règlement du Fonds Télécom

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

En octobre 2019, le Collège Aménagement numérique a adopté le règlement du fonds Télécom qui s'inscrit dans le cadre de la DSP THD 64. Ce fonds est doté de 45 millions d'euros et peut être consommé à hauteur de 3 millions d'euros par an.

Monsieur CASAUBON propose de définir les modalités de déblocage des fonds conformément aux règles de financement du projet de création du réseau THD : réserver 70 % au Département et ventiler 30 % aux EPCI selon le nombre de locaux raccordables par territoire. Les subventions seront allouées par le Collège Aménagement numérique sur la base de l'avis rendu par THD 64.

Le Président rappelle que dans le cadre de l'offre de SFR, il existe 3 fonds, Insertion, Usages et Télécom. Il souligne l'importance de mettre en place ce fonds dont chaque membre va bénéficier, ainsi que les membres des membres au fur et à mesure du déploiement. Le fonds permettra de faire des économies de fonctionnement sur les abonnements et services liés à l'utilisation du réseau. Pour cette année, il ne concernera que les sites déjà déployés.

Le Président suggère d'en présenter le fonctionnement à l'occasion d'une commission mixte.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'adopter la nouvelle version du règlement du Fonds télécom ainsi que la convention type ci-annexés et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à procéder à toutes les démarches pour gérer ce fonds.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité (17/17).*

18 – Examen du projet de délibération n°14 : Demande de remise gracieuse de pénalités DSP IRIS 64

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Monsieur CASAUBON présente les deux DSP du Syndicat : la première IRIS 64 a été signée en 2004 par le Département avec le groupement SOGETREL/LDCable devenu SFR Collectivité et transférée au Syndicat en 2018, la 2ème THD 64 signée en 2018 avec SFR Collectivité devenu XP Fibre.

Il rappelle que l'examen du rapport d'activité 2019 de la DSP IRIS 64 n'a pas permis au Syndicat d'assurer son devoir de contrôle et d'identifier les moyens et les comptes de chaque société. Des

courriers de mise en demeure ont été adressés à M. RECORBET, Président d'IRIS 64, en janvier et avril 2021, mais n'ont jamais été récupérés et sont revenus au Syndicat. En l'absence de réponse, des pénalités ont été appliquées et la garantie à première demande a été activée. 90 000 euros ont été déposés sur le compte du Trésor public le 31 mai 2021.

Monsieur RECORBET a écrit le 26 mai pour contester cette situation et demander une remise gracieuse, sans fournir plus de réponse aux éléments demandés.

Le Président insiste sur le fait que les obligations contractuelles n'ont pas été tenues. Il propose de refuser la demande de remise gracieuse et d'envoyer au Délégué un message traduisant la fermeté du territoire afin de poursuivre la relation contractuelle de la meilleure façon.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique de se prononcer sur cette demande et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à poursuivre les démarches de contrôle et de pénalités dans le respect du contrat.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité (17/17).*

19 – Examen du projet de délibération n°15 : Modification du catalogue de services IRIS 64

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Le contrat de DSP confié à IRIS 64 depuis 2004 prévoit que toute modification des prestations existantes est soumise à une autorisation préalable de l'autorité déléguée.

Aujourd'hui, il est proposé au Collège Aménagement numérique d'adapter le catalogue de service aux réalités du marché : il s'agit de supprimer les offres obsolètes, d'en ajouter de nouvelles liées à l'augmentation des besoins en bande passante et d'ajouter également des linéaires minimaux de commande aux tarifs de location et de droit irrévocable d'usage de fibre noire.

Le Président ajoute que le catalogue a été au préalable examiné par les services de La Fibre64.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'homologuer le catalogue de service IRIS 64 ci-annexé.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité (17/17).*

20 – Examen du projet de délibération n°16 : Modification du catalogue de services THD 64

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

THD 64 propose d'adapter son catalogue de service aux réalités du marché qui évoluent très rapidement dans le secteur des télécommunications.

Monsieur CASAUBON rappelle que le catalogue de service concerne les services non régulés par l'ARCEP et l'offre de référence concerne les services régulés par l'ARCEP. Dans les deux cas, toute modification des documents est soumise à une autorisation préalable de l'autorité déléguée avant d'être formalisée par avenant.

L'offre de référence présente une évolution tarifaire de l'offre de co-financement du réseau de transport (NRO-PM) et une évolution de l'offre de co-financement du réseau de distribution (PM-PBO). Ces modifications figurent en annexe 1.

L'adaptation du catalogue de service porte sur la création d'un linéaire minimal de commande de fourreaux, de nouvelles offres (hébergement, liaison inter-bâtiment, de nouvelles prestations LAN to LAN et FTTE en réponse à l'évolution des besoins en bande passante des entreprises. Ces modifications figurent en annexe 2.

Madame LARRASET précise que la transcription de l'Offre de référence doit être transmise à l'ARCEP et qu'en l'absence de retour dans un délai de deux mois, elle pourra faire l'objet d'un avenant qui sera alors soumis au vote du Conseil syndical.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'homologuer l'offre de référence et le catalogue de service THD 64 ci-annexés.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité (17/17).*

21 – Examen du projet de délibération n°17 : Subventions pour l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Comme nous le voyons dans chacune de nos séances, un certain nombre d'administrés n'a pour seule solution que les raccordements hertziens pour accéder à Internet. Notre règlement d'intervention dont nous avons adopté une nouvelle évolution en février dernier nous permet de soutenir l'installation des équipements satellitaires ainsi que les équipements 4G dans des zones difficilement accessibles au très haut débit.

Le Président souligne l'importance de promouvoir les solutions alternatives soutenues par La Fibre64 dans l'attente du déploiement de la fibre pour ne pas laisser des concitoyens en déshérence numérique. Il rappelle que l'ambition de la DSP reste de déployer la fibre sur tout le territoire.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'octroyer la subvention nécessaire à l'installation d'un équipement satellite à 13 foyers. Le tout pour un montant de 3 323 euros.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité (17/17).*

22- Points divers

Avant de terminer la séance, le Président remercie les rapporteurs et annonce un point d'étape sur le déploiement.

En préambule, le Président précise qu'Altice France a changé de PDG, Monsieur WEILL est parti et est remplacé par Monsieur RABUEL. Un premier temps de rencontre a permis de balayer l'actualité du déploiement : 20 000 foyers sont raccordés et 89 000 prises sont déclarées raccordables.

Il souligne que dans les territoires raccordés, le taux de commercialisation est très fort atteignant par endroit plus de 40. C'est le signe d'une forte demande qui se concrétise. Il ajoute que les équipes du Syndicat surveillent la qualité du déploiement et poursuivent les contrôles notamment sur le taux de raccordement effectif afin de vérifier la réalité des éléments et objectifs annoncés par THD 64.

Il demande aux membres du Syndicat de faire remonter les alertes du terrain sur les échecs de raccordement qui peuvent parfois s'expliquer techniquement (écrasement de gaines chez les particuliers, problèmes techniques dans les armoires...) mais qui parfois aussi relèvent d'un défaut de construction d'une prise déclarée raccordable sans l'être véritablement. Tous ces points ont fait l'objet de discussions et seront à nouveau examinés prochainement afin de vérifier que les objectifs annoncés seront tenus.

Monsieur FAURE reconnaît que le taux de pénétration est important mais pour le moment, seulement deux opérateurs sont présents. Il indique la forte attente dans les communes de l'arrivée de Free.

Le Président annonce l'arrivée imminente de Free. Il rappelle que sur l'agglomération paloise, la présence de Free est récente et que Free n'interviendra que sur les territoires qu'il souhaite desservir, comme tout opérateur.

Monsieur AURISSET demande si le Syndicat ne pourrait pas intervenir juridiquement pour aider les particuliers et les entreprises qui rencontrent un problème au moment du déploiement de la fibre, quand le cuivre est enlevé pour servir d'aiguille. Or, certaines entreprises ont toujours besoin du cuivre pour le fonctionnement des standards téléphoniques en ADSL et demandent à Orange de revenir réinstaller le cuivre. Ce service leur est alors facturé. Il interroge sur le caractère anormal de faire supporter aux entreprises un coût lié à un déploiement mal réalisé.

Le Président répond que ces situations relèvent de cas très particuliers et ne traduisent pas l'attitude d'Orange qui remplit encore ses obligations de service public. Il ajoute qu'une réflexion va s'engager sur l'accompagnement de ces situations par le Syndicat qui peut jouer un rôle de facilitateur.

Monsieur DAINCIART indique en complément que le Syndicat est engagé dans l'accès au très haut débit quelles que soient les technologies utilisées. Outre la fibre, il cite notamment le réseau hertzien TD LTE 4G disponible sur une bonne partie du territoire et permettant l'accès à des services sans fil de meilleure performance qu'avec le réseau téléphonique. Il évoque aussi le déploiement de la 4G dont le niveau de couverture s'améliorera encore dès la fin de l'année avec des pylônes supplémentaires et une douzaine l'an prochain dans les zones où l'accès filaire est de moins bonne qualité.

Concernant la fibre, il confirme l'avancée du déploiement. Mais, il rappelle, comme le Président l'avait fait préalablement, que THD 64 déclare des chiffres qui font l'objet de contrôles systématiques par les équipes du Syndicat et également de discussions avec le délégataire.

Monsieur DAINCIART évoque l'importance du calendrier pour les élus qui sont très sollicités par les usagers. Parallèlement aux exigences de déploiement, le Syndicat met en avant les exigences de qualité qui parfois contraignent à ralentir la construction, quand les choix faits par le délégataire ne sont pas ceux du contrat signé. Il insiste sur l'exigence de qualité de l'ouvrage qui est un réseau d'initiative publique.

Le Président précise que cette demande de qualité inscrite dans le contrat a été rappelée au nouveau PDG. Le Syndicat exige un réseau de qualité et ne se satisfera pas d'un réseau low cost. Il a été demandé de mettre à niveau le réseau chaque fois que nécessaire et les 15 millions d'euros de pénalités traduisent la volonté de ne pas transiger avec le délégataire.

Le Président annonce que de nouveaux indicateurs de suivi ont été demandés au délégataire qui s'est engagé à les communiquer. L'objectif est d'avoir accès aux mêmes outils informatiques pour pouvoir échanger sur des données en temps réel et ne pas se limiter à des déclaratifs.

Le Président précise que le grand principe de l'équité territoriale qui est un marqueur fort de l'action du Syndicat n'est pas atteint à ce jour. Le sujet a fait l'objet de discussion et SFR s'est engagé, dans un entretien organisé en visio et enregistré, à des avancées d'ici la fin de l'année ou début 2022, sur les territoires notamment de la Vallée d'Ossau ou du Nord-est Béarn. Il ajoute que cette demande d'équité territoriale est rappelée à chaque réunion avec le délégataire. Néanmoins le déploiement progresse.

Monsieur LAURENS témoigne que sur la Communauté de communes Adour Madiran, le déploiement n'a toujours pas commencé.

Le Président répond que ce sujet a été fléchi car la situation ne pouvait plus perdurer et le délégataire s'est engagé à intervenir dans les délais cités précédemment.

Monsieur NEXON rappelle que le déploiement avait pris beaucoup de retard sur le territoire de la Communauté de communes Béarn des Gaves mais que la situation s'est améliorée. Il souligne l'importance de la fermeté dans le dialogue. Il ajoute que lorsque l'exécutif du Syndicat « tape du poing sur la table », la construction avance.

Le Président note l'importance de participer aux réunions organisées dans les EPCI avec THD 64, de rappeler fermement les attentes et les besoins et de solliciter des réponses de Monsieur PARROT. Il reconnaît qu'il existe des contraintes qui peuvent expliquer les retards comme la tension sur les TP. Dans ce cas, le Syndicat se montre compréhensif mais reste vigilant. Il ajoute qu'il a été fortement rappelé que la situation de La Communauté de communes Adour Madiran n'était pas tenable très longtemps.

Monsieur NEXON insiste sur l'intérêt des réunions qui mettent en relation le délégataire et les maires des petits villages.

Il évoque ensuite les outils reçus récemment pour mettre en place la cyber sécurité qui sont destinés aux membres directs du Syndicat, les EPCI. Il souhaite savoir si ces mêmes outils pourront être fournis aux membres des membres, à savoir les maires des petites communes rurales.

Monsieur DAINCIART explique que la cyber sécurité est un sujet nouveau dont le Syndicat s'est saisi et que, dans le cadre du plan de relance, l'Etat aide les grosses collectivités et les syndicats qui souhaitent s'engager dans la mise en œuvre de ces outils. Le Syndicat se propose en rebond de les proposer à ses membres conformément à la délibération adoptée en mai dernier. C'est ainsi que chaque membre a reçu des outils de diagnostic pour connaître sa vulnérabilité à date.

Il précise que le Syndicat a pour principe de travailler avec ses membres et que dispenser le service aux communes relève d'une autre démarche qui requiert une réflexion économique.

Il semble à Monsieur NEXON que c'était une demande du Conseil syndical de travailler pour les membres des membres et de définir le modèle économique afin de vérifier sa viabilité.

Monsieur DAINCIART répond qu'à ce jour, le projet est dimensionné à l'échelle des EPCI et dans l'optique de mutualisation des outils. Il propose d'aborder le sujet au cours d'une commission mixte, d'autant que la réflexion permettra d'aborder également les Groupements fermés d'utilisateurs, les data center, le fonds télécom, autant de sujets liés à l'usage des réseaux dont l'importance va s'accroître à mesure que le réseau se construit. Une première présentation sera proposée aux référents techniques en COTEC.

Monsieur AURISSET, en qualité de porte-parole des élus de montagne des vallées d'Ossau, d'Aspe et du Barétous, exprime la grande inquiétude des élus à l'égard du déploiement de la fibre en aérien dans ces territoires. A la différence du cuivre, plus souple et plus résistant à la neige quand le câble reste au

sol, la fibre se révèle plus fragile. Il évoque le courrier du maire d'Aydius et le souhait de disposer d'un numéro spécial pour des interventions rapides en montagne. Les élus souhaiteraient que les lignes soient enterrées, même s'ils reconnaissent que la demande est peu réaliste au vu des coûts.

Le Président répond qu'il n'a jamais été promis d'enterrer la fibre partout et que la vitesse de déploiement et le coût ont fait l'objet d'arbitrage.

Il convient de l'intérêt de définir des procédures pour la saison hivernale. Il rappelle que THD 64 a des engagements envers les opérateurs, en termes de délais de rétablissement garantis et assortis de sanctions financières. Il propose de demander à THD 64 de mettre en place un numéro spécial pour la saison hivernale en montagne.

Monsieur DAINCIART distingue les engagements en phase de construction, qui sont contractuels, et ceux en phase d'exploitation.

Pour la construction, il est prévu contractuellement d'enfouir certains éléments structurants qui font l'objet d'après discussions avec le délégataire qui préfère l'aérien pour aller plus vite alors que le Syndicat demande l'enfouissement. C'est pourquoi le Syndicat a recherché des financements auprès des acteurs mobilisés pour la pérennité du réseau, l'Etat, la Région, l'Union européenne. Dans le cas d'Aydius, il est question de kms de lignes.

Concernant l'exploitation, le catalogue de service adopté précédemment fixe notamment les STAS (Spécifications techniques d'accès au réseau). Sont ainsi définies les garanties de rétablissement du réseau par THD 64 envers les opérateurs commerciaux, et eux-mêmes vis-à-vis des usagers. Il ajoute que le Syndicat veille au respect des clauses en matière d'exploitation.

Monsieur DAINCIART reconnaît qu'il y a eu des soucis, notamment sur le territoire de Béarn des Gaves et à Jatxou. Mais il n'existe pas à sa connaissance, à date, d'abonnés à la fibre privés du service, à l'exception d'un à Cambo-les-Bains.

Monsieur NEXON exprime l'inquiétude de plusieurs élus sur la capacité de THD 64 à assurer correctement l'exploitation et l'entretien du réseau et à intervenir rapidement pour rétablir son fonctionnement. A ce jour, le réseau ne compte que 20 000 abonnés et il convient de rester vigilant.

Le Président rappelle que sur le réseau de Pau, il y a parfois des coupures et des rétablissements. Il souligne que le maillage du territoire permet des remontées rapides d'alertes et que la satisfaction des FAI est une priorité dans le modèle économique.

Madame PARGADE évoque un abonné de sa commune privé de réseau depuis huit mois en raison d'une chute d'arbre.

Le Président précise que le problème des poteaux peut s'expliquer par les relations compliquées entre ceux qui les posent et ceux qui déploient la fibre. L'un des enseignements tirés de l'expérience de La Fibre64 serait de disposer de ses propres poteaux mais le bon sens induit de privilégier l'existant pour ne pas doubler les poteaux. Il ajoute que tous les élus connaissent la défaillance d'Orange, notamment dans les territoires reculés et que tous disposent des coordonnées de Monsieur BOZ.

Monsieur FAURE expose un retour d'expérience sur l'Ouest de l'agglomération de Pau. Le bilan est plutôt positif, peu de pannes liées à la fibre ou rapidement résolues sous 24 à 48h. Cependant, il met en avant les nombreux problèmes posés par l'adressage. Il indique qu'il faut inviter les maires à compléter les certificats d'adressage et à les envoyer à THD 64.

Le Président ajoute qu'il a été demandé au délégataire de fournir un indicateur sur le nombre de pannes afin de surveiller la stabilité du réseau, même s'il est difficile d'avoir une vision exhaustive des pannes puisque l'abonné appelle directement son opérateur internet en cas de dysfonctionnement.

Madame PARGADE reconnaît que l'adressage n'est pas une opération simple. Mais après avoir échangé avec Monsieur PARROT, elle précise que des situations ont été débloquées.

Le Président rappelle que l'adressage relève des communes et que la sensibilisation a été faite notamment au Pays basque.

Monsieur MINVIELLE souhaite savoir si la commune est informée de la fin du déploiement.

Le Président répond qu'il n'existe pas de procédure particulière si ce n'est vérifier l'éligibilité sur les cartes interactives et qu'une commune peut se trouver sur plusieurs zones arrière de déploiement. Il rappelle que le Syndicat est à la disposition des membres au quotidien et qu'il faut éviter les interventions en direct auprès du délégataire, le Syndicat devant rester informé.

Monsieur NEXON remercie les agents de La Fibre64 qui ont créé un outil cartographique qui permet de suivre l'avancement du déploiement sur chaque commune. Il ajoute que lorsque les commerciaux arrivent, c'est le signe que le déploiement est terminé.

Monsieur FAURE invite à cliquer sur le point vert et à vérifier que le numéro de la rue n'est pas à zéro.

Le Président rappelle que les sites internet de La Fibre64 et de THD 64 proposent beaucoup d'informations.

Avant de conclure le Président annonce que dans la continuité des ateliers de communication menés avant le renouvellement de l'Assemblée, le Syndicat poursuivra sa démarche de communication.

15 - Fin de séance : 12h00

Annnonce de la clôture des travaux, par le Président qui invite chacun à descendre au salon.
